

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 novembre 2023

Etaient présents : Philippe EDME, Sylvie DODY, Anne PORRO, Yves BONANSEA, Remy STADELMANN, BINCHET Catherine, Martine LANDRY, Mr VALLORY Stéphane, FARQUE Christine, Emmanuel VIENNET.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 - 14 du Code des Communes à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Mme DODY Sylvie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
- Rencontre avec Jean-Claude GRENIER, Président de la CCLL
- Référent déontologue de l' élu local : convention avec le CDG
- Convention cadre avec le CDG qui abroge les multiples conventions
- Délibération groupement achat énergie avec le SYDED
- Devis déneigement hiver 2023-2024
- Décision modificative budgétaire (dépenses = + 460€ c/6216 + 740€ c/65311 +10000€ c/61524, recettes = +11200€ c/7022).
- Demande de subvention Département et Agence de l'eau travaux assainissement
- Questions diverses

1/ Approbation du dernier Compte rendu de Conseil Municipal

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 octobre est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Rencontre avec Jean-Claude GRENIER, Président de la CCLL

Le Maire expose les différents projets de la commune.

Voici les principales informations données par le Président :

- Travaux d'assainissement Chemin des Vignes : la rénovation de la voirie (bande de roulement) sera prise en charge par la CCLL à l'issue des travaux. Appui de la CCLL auprès de l'Agence de l'Eau pour l'obtention d'une subvention.
- Prise de compétence assainissement par la CCLL envisagée pour le 1^{er} janvier 2025
- Projet ZAER (installation de zones de production d'énergies renouvelables) : le Président encourage la commune à proposer des projets (en particulier installation de panneaux photovoltaïques).
- Voirie : la commune doit réfléchir à l'opportunité d'inscrire le chemin conduisant au GAEC après travaux
- Commémoration : La CCLL pourra aider matériellement la commune pour la cérémonie 2024 au Monument des Aviateurs (80ans).

3/ Référent déontologue de l' élu local : convention avec le CDG

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 oblige les collectivités à désigner un référent déontologue élus local. Ce référent accompagne les élus afin de prémunir ces derniers contre les risques juridiques, en particulier les risques de poursuites pénales liés aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se retrouver. Le Centre de Gestion du Doubs propose de mettre au service des collectivités des personnes ayant ces compétences de conseil aux élus via la signature d'une convention. Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres d'autoriser le Maire à signer la convention avec le CDG25.

4/ Convention cadre avec le CDG qui abroge les multiples conventions

Les missions du Centre de Gestion s'élargissent d'année en année, les diverses conventions se multiplient. Cette convention cadre proposée par le CDG25 à partir du 01/01/24 abroge les conventions antérieures et permet de pouvoir solliciter les missions du CDG sans signer d'autre convention que celle-ci (procédure plus rapide). Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres de valider cette convention cadre et autorise le Maire à la signer.

5/ Délibération groupement achat énergie avec le SYDED

La commune de LOMBARD avait adhéré au groupement d'achats énergie du SYDED en 2018. Ce groupement d'achat permet d'obtenir des tarifs d'électricité avantageux. Le SYDED renouvelle le groupement d'achat à partir du 01/01/2026. L'adhésion à ce nouveau groupement d'achat doit se faire avant le 1^{er} février 2024. La cotisation annuelle pour la commune de LOMBARD sera d'environ 60€. Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres de renouveler l'adhésion de la commune de Lombard pour le groupement 2026.

6/ Devis déneigement hiver 2023-2024

La commune décide de confier le déneigement des routes pour l'hiver 2023-2024 à l'entreprise Gigard.

7/ Décision modificative budgétaire

Afin de pouvoir régler la facture de Mr BOICHARD Maxime d'un montant de 14064.60€ au chapitre 11 (travaux en forêt) et afin d'avoir les crédits suffisants pour la fin de l'année aux chapitres 12 et 65, considérant que les recettes de bois ont été bien supérieures à la somme budgétisée en début d'année, il est envisagé de modifier les comptes suivants : c/6216 = +460€ / c/65311 = +740€ / c/61524 = +10 000€ et c/7022 = +11200€.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres d'accepter les modifications budgétaires.

8/Demande de subvention travaux assainissement Rue des Vignes et Rue sous Moyle

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention concernant les travaux d'assainissement des rues Sous Moyle et des Vignes. La demande sera effectuée auprès de l'Agence de l'Eau (50% du coût HT) et auprès du Département (10% du coût HT). Afin de pouvoir clôturer le dossier qui sera déposé à l'Agence de l'eau, le conseil municipal doit attester que les rues concernées par le projet font partie du réseau d'assainissement collectif. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres.

9/ Questions diverses

Fêtes de fin d'années : le conseil municipal fixe la date des vœux de la commune à la population le samedi 13 janvier 2024 (11h). Cette cérémonie sera suivie d'un repas au restaurant pour les Anciens (lieu à définir).

Fin de la séance 22h -Prochain conseil le 17 janvier 2024

Le Maire, EDME Philippe

La secrétaire, DODY Sylvie

